



Association *française*
des Victimes du Terrorisme

Compte rendu du déplacement à Niamey
en hommage à
Vincent Delory et Antoine de Léocour
DU 6 AU 9 JANVIER 2020



I. Organisation du déplacement commémoratif

Les familles d'Antoine de Léocour et de Vincent Delory sont suivies par l'Association *française* des Victimes du terrorisme depuis 2011, les jours qui ont suivi l'annonce de leur décès.

Le 21 avril 2017, une cérémonie était organisée au Jardin de l'Intendant de l'Hôtel national des Invalides en hommage à Antoine et Vincent. Avec la présence de Madame Juliette MEADEL, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée de l'Aide aux victimes, une plaque commémorative a été dévoilée :

*« A la mémoire de Vincent Delory et Antoine de Léocour, victimes du terrorisme, ils avaient 25 ans.
Antoine et Vincent, amis d'enfance, ont été enlevés le 7 janvier 2011 à Niamey au Niger.
Ils ont été tués le lendemain, 8 janvier 2011, au Mali lors de l'opération destinée à mettre fin à la prise
d'otage.
Nous ne les oublions pas ».*

Lors de cette cérémonie, les familles ont manifesté leur volonté de dévoiler une plaque au sein de l'Ambassade de France à Niamey. Un tel déplacement avait déjà été organisé par l'Etat avec l'aide de l'AfVT pour les victimes de l'attentat du Caire du 4 au 7 mars 2017.

Cette commémoration à Niamey initialement prévue en janvier 2019 avait dû être décalée en raison de contraintes logistiques. Neuf ans après les faits, les familles souhaitent se rendre au Niger aux dates de l'enlèvement et de l'assassinat de leurs enfants [7 et 8 janvier 2011].

Un accord commercial avec Air France a été obtenu par le Ministère de la Justice pour 10 personnes. En raison de la situation sécuritaire au Niger, les craintes des familles se sont réveillées à l'approche du départ et il n'était pas certain de pouvoir réunir l'ensemble des participants.

La liste des 10 participants a finalement pu être consolidée :

- **Gilles Delory** – Père de Vincent Delory
- **Jacqueline Delory** – Mère de Vincent Delory
- **Camille Delory** – Soeur de Vincent Delory
- **Romain Salvino** - Compagnon de Camille Delory et beau-frère de Vincent Delory
- **Patrick Lamour Bechet de Léocour**- Père d'Antoine de Léocour
- **Thérèse Lamour Bechet de Léocour** – Mère d'Antoine de Léocour
- **Anne-Sophie Lamour Bechet De Léocour** – Sœur d'Antoine de Léocour
- **Guillaume Denoix de Saint Marc**- Fondateur et directeur général de l'AfVT
- **Asma Guenifi** – Psychologue clinicienne
- **Antoine Casubolo-Ferro** – Ami et avocat de la famille de Léocour

Il y avait donc 3 membres de la famille d'Antoine de Léocour, 4 membres de la famille de Vincent Delory et 3 accompagnants.

En concertation constante avec la Délégation interministérielle de l'Aide aux victimes et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, il a été nécessaire de définir le programme du déplacement,



prendre contact avec les membres de l'Ambassade de France à Niamey, s'organiser pour les demandes de visas, informer les participants de la nécessité d'être vacciné contre la fièvre jaune...

Nous sommes également entrés en contact avec les associations locales. Des contacts privilégiés ont été créés avec des membres de **l'Association Réseau d'Actions Educatives pour un Développement Durable (RAEDD)**. C'est la seule association du réseau Tarbiyya Tatali présente sur le sol nigérien. Antoine de Léocour y a effectué un stage en 2008. Antoine avait notamment interviewé plusieurs membres de "l'école-mission de Dogon-Doutchi" (voir <http://www.tarbiyya-tatali.org/?L-ecole-mission-a-Dogondoutchi-408>).

II. Déroulement du déplacement

Dimanche 5 janvier 2020 :

Déplacement des familles vers CDG, perturbé du fait des grèves de transport. La famille de Léocour se déplace en train (plus tôt que prévu). La famille Delory se déplace en voiture. Hébergement à l'hôtel CitizenM de l'aéroport Roissy Charles.

Lundi 6 janvier 2020 :

07h00 Rendez-vous avec les familles à l'hôtel et départ pour l'aérogare, enregistrement, embarquement et vol Paris-Niamey. M. Alexandre FERNANDES, ex-consul à Niamey, membre du CDCS fait partie du voyage et nous le retrouvons à l'atterrissage. Il a transporté la plaque.

16h05 Arrivée à l'aéroport Diori Hamani de Niamey, nous sommes accueillis par le conseiller politique de l'Ambassade de France, M. Patrick DEVAUTOUR.

Récupération de notre véhicule, installation à l'Hôtel Noom.

Réunion de calage AfVT- MEAE

Dîner à l'hôtel.

Mardi 7 janvier 2020 :

8h30 Petit déjeuner de présentation et adaptation du programme en concertation avec les familles ; échanges avec Patrick DEVAUTOUR et Alexandre FERNANDES

Déplacement et déjeuner dans un restaurant protégé, le « QG », en compagnie d'Alexandre FERNANDES.

15h00 Départ de l'hôtel vers l'ambassade,

15h15 Accueil par M. Alexandre GARCIA, Ambassadeur de France

15h30 Cérémonie de dévoilement de la plaque (installée le matin même) et de remise des médailles



Discours de de Jacqueline DELORY et Anne-Sophie de LEOCOUR puis de M. Alexandre GARCIA, prononcé leurs discours (veuillez les trouver en annexe du compte rendu).

En présence des chefs de services de l'ambassade.



La cérémonie à l'Ambassade de France de Niamey a été l'occasion de dévoiler la plaque dont le texte a été validé comme suit :

*« A la mémoire de Vincent Delory et Antoine de Lécour,
Tués au Mali le 8 janvier 2011 à l'âge de 25 ans, lors de l'opération militaire destinée à mettre fin
à leur prise d'otage par un groupe terroriste au Niger. Nous ne les oublions pas ».*





Par décret du 30 octobre 2018, la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme a été attribuée à titre posthume à Antoine de Léocour ; par décret du 25 juin 2019, la médaille a été attribuée à Vincent Delory. Cette cérémonie a permis à l'Ambassadeur de France, haut représentant de l'Etat, de leur remettre cette décoration qui a participé à la reconnaissance du statut de victime du terrorisme pour les familles d'Antoine et de Vincent.



16h00 Rafraîchissements et fin de cérémonie, temps d'échange avec les membres de l'assistance
Retour à l'hôtel et dîner

Mercredi 8 janvier 2020 :

Petit déjeuner à l'hôtel

09h50 Départ pour le Ministère des Affaires Etrangères du Niger (MAEC) et rencontre avec le Directeur du Cabinet du Ministre. La délégation est accompagnée par Messieurs Alexandre GARCIA, Patrick DEVAUTOUR et Alexandre FERNANDES. Echanges avec les familles.

Retour à l'hôtel

Déplacement et déjeuner dans un restaurant protégé, le « La Cabane »

A l'hôtel, rencontre avec un ami d'Antoine de Léocour, témoin de l'enlèvement puis avec des journalistes de TV5 Monde. Echanges avec les familles et interview.

18h15 Départ de l'Hôtel vers la Résidence de France

18h30 Réception à la Résidence de France. Rencontre avec des amis et des relations d'Antoine de Léocour au Niger, notamment avec Mme Katambé, personnalité de la société civile et épouse du Ministre de la Défense du Niger et ses enfants (amis d'Antoine), mais aussi le Conseiller de Défense de l'Ambassade.

20h30 Retour à l'hôtel

Jeudi 9 janvier 2020 :

Petit-déjeuner à l'hôtel

09h30 Départ pour « Le Toulousain ». La délégation est accompagnée par Messieurs Patrick DEVAUTOUR et Alexandre FERNANDES.



Visite du « nouveau » Toulousain, reconstruit à côté de son emplacement initial (construction d'une station-service à l'emplacement précédent), reconstitution de l'enlèvement. Rencontre avec le chauffeur de taxi qui accompagnait Antoine et Vincent et qui a poursuivi les ravisseurs après l'enlèvement.

Visite du quartier, repérage du lieu d'habitation d'Antoine de Léocour (immeuble détruit et reconstruit) à proximité du Toulousain, vue en hauteur du quartier depuis la terrasse d'un restaurant. Poursuite de la reconstitution des événements.



Déjeuner traditionnel (méchoui) chez Mme Katambé, en présence de son époux. Mr et Mme Katambé recevaient fréquemment Antoine de Léocour chez eux, ils étaient voisins. Les familles ont suivi indirectement l'attaque terroriste du camp militaire à Chinégodar qui est intervenue durant le déjeuner et pour lequel notre hôte, Ministre de la Défense a été sollicité à plusieurs reprises.



14h30 Retour à l'hôtel et après-midi libre

18h00 Déplacement au « Grand Hôtel » pour le coucher du soleil sur le fleuve Niger



21h00 Départ pour l'Hôtel Dioril Hamani de Niamey

23h59 Décollage AF vers Paris

Vendredi 10 janvier

Arrivée du vol et retour de chaque famille chez elle, en train ou en voiture.



III. Retombées du déplacement

Volontairement, les médias n'ont pas été sollicités en amont et la communication a été restreinte. Quelques articles ont pu transmettre les retombées de ce déplacement pour les familles d'Antoine de Léocour et de Vincent Delory :

« Gilles Delory apprécie d'avoir pu se faire une idée des lieux où ont été enlevés Vincent et Antoine : « Nous avons vu le restaurant Le Toulousain, ce qu'était Niamey à cette époque, on nous a expliqué ce qu'a changé cette attaque pour les habitants, au niveau de la sécurité... » »

« Bref, les deux familles ont pu mettre des images sur le malheur de leurs fils. « L'ambassadeur nous a reçus, ainsi que le ministre de l'Intérieur nigérien, et nous avons aussi apprécié la venue du consul de l'époque, qui a vécu le drame de très près. C'est lui qui s'est occupé des corps, par exemple. » Gilles Delory a le sentiment d'avoir approché les derniers moments de son fils. »

« Cette reconnaissance est très importante, insiste Guillaume Denoix de Saint-Marc. C'est la troisième distinction la plus haute, en France. » Avec lui, deux autres personnes de l'AFVT étaient du voyage, dont une psychologue : « C'était important, parce que ce déplacement était une épreuve. Mais au fil des jours, les deux familles ont gagné en sérénité. »¹

« Une plaque commémorative du drame vient d'être posée à l'ambassade de France au Niger, pays où la mort des deux jeunes hommes a été officiellement déclarée. « C'est une promesse qui nous avait été faite, il y a neuf ans », glisse Annabelle Delory »².

« ça nous a fait du bien, on a été bien accueillis, bien orientés. On va rentrer en France avec quelques réponses. » Pour les Delory, c'était le premier voyage au Niger : « je devais aller voir là où mon fils était passé du paradis à l'enfer », déclare Jacqueline.

Son mari Gilles, qui revoit en pensée l'enlèvement de son fils toutes les nuits depuis neuf ans, a été heureux de rencontrer des personnes qui étaient à sa table le soir de l'enlèvement, qui ont pu lui raconter. « On a pu discuter avec eux, on s'est fait une idée. Ça nous a permis d'avancer un peu. »

La sœur aînée d'Antoine de Léocour, Anne-Sophie, n'était jamais venue non plus au Niger. Son frère y avait vécu et préparait son mariage avec une jeune fille nigérienne. « Ca nous apaise d'avoir des réponses, de rencontrer des gens qui nous écoutent, de pouvoir relancer un peu le dossier. »³

Ce déplacement a permis l'apaisement des familles qui ont pu se retrouver et échanger. Certaines réponses ont pu leur être apportées. Tous remercient l'ensemble des intervenants ayant permis de rendre possible ce bel hommage.

¹ <https://www.lavoixdunord.fr/692526/article/2020-01-10/enfin-une-reconnaissance-nationale-pour-antoine-de-leocour-et-vincent-delory>

² <https://www.20minutes.fr/lille/2690059-20200108-nord-vincent-delory-decore-medaille-victimes-terrorisme-neuf-ans-apres-mort>

³ <https://mondafrique.com/niger-des-interrogations-sur-lassassinat-des-deux-otages-francais/>



IV. Le budget

Demande de subventions envoyée au SADJAV, à l'ONAC, au Ministère des Armées, à la FAVT.

A ce jour, seul le SADJAV a répondu favorablement pour un montant de 13 000 €, versés.

L'ONACVG a répondu favorablement pour un montant de 10 000 €, nous sommes en attente du règlement.

Le Ministère des Armées et la FAVT ont répondu négativement.

Le budget prévisionnel était de 44 727,00 €

• Billets d'avion Allers et Retours du 6 au 9 janvier 2020 pour les 10 participants :	12 222,20 €
• Billets de train Allers et Retours pour Patrick, Thérèse et Anne-Sophie de Léocour :	78,60 €
• Frais de trajets Gravelines/Roissy et Roissy/Gravelines pour les 4 membres de la famille Delory :	221,94 €
• Chambres d'hôtels Roissy : 4 chambres ont été réservées le dimanche 5 janvier 2020 à l'Hôtel CitizenM de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle au prix de	510,63 €
• Hébergement à Niamey :	3 638,31 €
• Visas : gratuité des visas par l'Ambassade et le MEAE	0,00 €
• Dépenses à Niamey (Déjeuners, essence, pourboires, dépenses diverses) :	
320 000,00 CFA soit	487,84 €
• Location d'un véhicule Rent A Car Niger + chauffeur : 476 000,00 CFA soit	737,74 €
• Honoraires Asma GUENIFI psychologue :	1 000,00 €
• Frais de personnel :	9 377,03 €
• Frais de téléphone, frais bancaires et divers :	400,00 €
• Charges de fonctionnement	5 825,00 €

Le total des dépenses est de 35 499,29 €

Une économie de 10 000 € a donc été réalisée, mais les subventions reçues, de 23 000 €, ne couvrent que 67 % du budget.

Pour être à l'équilibre, il manque 11 499,29 €, soit 32 % du budget.

Nous tenons à préciser que **M. Antoine CASUBOLO-FERRO c'est mis à disposition de cette mission à titre totalement gracieux** et sa présence a été très utile à l'apaisement des deux familles et à l'encadrement, conjointement avec Asma GUENIFI et Guillaume DENOIX de SAINT MARC.

- Annexe 1 : Discours de Jacqueline Delory ;
- Annexe 2 : Discours d'Anne-Sophie de Léocour.



Annexe 1 :

**Discours prononcé par Jacqueline Delory
lors de la cérémonie commémorative du 7 janvier 2020**

*Monsieur l'Ambassadeur,
Mesdames et Messieurs du protocole
Mesdames, Messieurs,
Chère famille,*

Dans ces quelques mots je ne chercherai pas à être critique, subjective ou accusatrice mais tout simplement réaliste, sincère et vraie.

Tout d'abord, ma famille et moi-même tenons à vous remercier Monsieur l'Ambassadeur ainsi que toute votre équipe d'avoir accepté d'organiser cette cérémonie d'hommage qui me tient énormément à cœur et d'avoir répondu favorablement à ma demande de nous remettre personnellement la médaille de Vincent ; le Président de la République à qui nous avons formulé la demande n'ayant hélas pas de temps à nous consacrer, nous sommes donc très honorés qu'un haut représentant de l'Etat ait accédé à notre souhait.

Ce déplacement je l'ai voulu depuis longtemps et je remercie mon époux, mes enfants et petits-enfants présents ou empêchés de m'avoir suivie dans cette démarche car pour eux je sais que c'est une réelle épreuve de m'accompagner mais une petite voix dans ma tête me disais «tu dois aller voir où ton fils est passé du paradis à l'enfer » d'autant plus que je n'ai pas pu lui tenir la main pendant ses derniers instants.

Aujourd'hui c'est un sentiment étrange qui m'anime entre joie et tristesse, fierté et angoisse mais je peux vous dire que ce n'est pas encore un sentiment de plénitude. (Excusez-moi pour cet aparté concernant mes états d'âme).

Merci également à toute l'équipe de l'AFVT d'avoir pu relayer nos diverses demandes auprès des autorités compétentes pour mener à bien cette cérémonie.

Je pense que les personnes ici présentes ont encore bien en tête les événements tragiques de janvier 2011 c'est pour cela que je n'en ferai qu'un bref rappel.

Vincent est arrivé à Niamey le 7 janvier vers 19 h, cela fait 9 ans jour pour jour afin de répondre à l'invitation d'Antoine son ami d'enfance d'assister à son mariage ; d'autres amis devaient les rejoindre dans les heures et jours suivants. Vincent s'était alors entouré de toutes les précautions inhérentes à ce voyage et était heureux de découvrir le Niger et ses coutumes dans des conditions qu'Antoine lui avait décrites de vive voix comme idylliques et sûres, pas plus tard que fin décembre.

Tout avait bien commencé ce 7 janvier, il était bien arrivé, avait été bien accueilli et nous avait appelé au téléphone vers 21h30 rempli d'enthousiasme pour les jours à venir ; d'ailleurs ses dernières paroles resteront gravées à vie dans ma mémoire « t'inquiètes, je vais m'éclater ici pendant 15 jours ».

Avant d'aller chercher Louis un ami qui arrivait dans la soirée, Antoine et Vincent se sont rendus au Toulousain pour prendre un verre et un repas en attendant l'arrivée de l'avion.

C'est à cet endroit, vers 22h30 que tout a basculé dans l'horreur avec l'irruption dans le restaurant des terroristes qui sont allés droit sur eux pour les brutaliser et les enlever direction le Mali.



Pour bon nombre de personnes ici présentes, ils se sont trouvés hélas au mauvais endroit au mauvais moment.

Non, pas pour moi, sans aucun doute, leur enlèvement était ciblé.

Pourquoi ?

Maintenant je ne vais pas vous imposer mon point de vue mais laisse à chacun la liberté de faire ses propres investigations.

S'en est suivi la fuite des terroristes avec les otages vers le Mali puis les embuscades avec les gendarmes nigériens lancés à leur poursuite avec le carnage qui s'est produit lors des différents affrontements ; les gendarmes ont hélas eux aussi payé un lourd tribut.

Pour moi c'est ici que se termine le volet terroriste de ce drame.

La pose de la plaque en mémoire de Vincent et Antoine et la remise de la médaille de victime du terrorisme aujourd'hui vient donc conclure la première partie de cette tragédie.

Mais là où le cas de Vincent devient complexe c'est à partir du moment où, sur proposition de l'armée, le président Nicolas Sarkozy a autorisé l'intervention pour stopper le convoi et l'empêcher de repartir lors de l'opération baptisée « archange foudroyant », un nom qui résume bien cette intervention ! Aucune négociation, on fonce, on tire.

Quand on a pu consulter certains documents déclassifiés, on a aucun doute à se rendre compte, au vu des nombreux impacts de balles, que le véhicule bourré d'essence et de munitions ait pris feu, il ne faut pas oublier non plus que Vincent a péri brûlé vif, carbonisé sur la moitié du corps ou plus et l'on est aussi persuadé qu'il a pu apercevoir les militaires déployés sur le terrain puisque certaines déclarations stipulent qu'ils étaient à peine à une dizaine de mètres du véhicule.

Imaginez-vous l'horreur du désastre que nous vivons au quotidien ?

D'ailleurs, un haut responsable spécialiste d'opérations militaires déclare : « Je le répète, ce genre d'opération qui vise à libérer les otages par la force a 98 % de chances de ne pas réussir à libérer l'otage vivant... »

C'est donc bien une intervention qui ne laissait pratiquement aucune chance aux otages, leur mort n'est pas comme le considère l'Etat Français dû à « pas de chance » mais à une décision politique. Vincent, victime du terrorisme est donc devenu à partir de ce moment également victime de la raison d'Etat.

Si son statut de victime du terrorisme a bien été rapidement reconnu, il n'en est pas de même pour son statut de victime de la raison d'Etat.



Mais hélas nos enfants n'étaient ni des journalistes, ni des fils de personnalité alors c'était l'occasion de mettre en pratique sur ces petits jeunes inconnus de 25 ans les stratégies élaborées l'année précédente virtuellement avec les conséquences qui en sont découlées.

Permettez-moi de douter sur le principe d'égalité de la devise française !

Le Ministre de la défense de l'époque a déclaré lors d'une interview "La décision était grave, était lourde, nous l'avons prise et nous l'assumons pleinement", "Ne rien faire c'est donner un signal que la France, finalement, ne se bat plus contre le terrorisme"

A ce jour je ne connais toujours pas la signification du mot assumer mais je n'ai sans doute pas compris sa phrase, en fait c'est la décision qui a été assumée pleinement mais en aucune façon les conséquences de cette décision. C'est tellement plus facile ainsi.

Nous attendons maintenant de la République la reconnaissance d'un statut de « mort pour la France » puisque les otages ont été mis volontairement au coeur d'une opération militaire et à ce titre, comme l'a déclaré un ancien Ministre de la défense, ils n'étaient plus des civils et auraient dû être honorés comme des militaires, ce dernier a déclaré n'avoir rien fait à l'époque pour eux et le regrette.

Nous avons également, à maintes reprises, demandé qu'il puisse obtenir la Légion d'Honneur comme beaucoup de victimes d'attentats mais c'est toujours une réponse négative que nous avons reçue, bien que le Président Hollande nous ait confirmé, à la fin de son mandat, qu'il aurait été éligible mais... c'est trop tard ! A notre grande stupéfaction, Il nous a aussi conseillé de porter plainte contre l'Etat.

Toutes les portes se ferment à nos demandes de reconnaissance.

Nous aimerions également connaître les circonstances de la mort de Vincent mais là aussi des expertises sont refusées, chacun se réfugie derrière ses retranchements et personne ne se sent responsable de sa mort.

Tout au plus nous avons quelques signes de compassion, beaucoup d'indifférence voire de mépris et avons même subi des propos insultants. J'adresse néanmoins aujourd'hui aux personnes présentes toute notre gratitude pour votre implication à notre cause. Soyez-en sincèrement remerciés.

Comment voulez-vous que nous avancions dans notre processus de reconstruction dans ces conditions puisque nous crions notre besoin de reconnaissance et que l'Etat ne veut rien entendre.

Vincent nous nous battons toujours pour toi, pour ta mémoire, pour que tu vives dans le coeur de ceux qui t'aiment et nous sommes tous fiers de toi.

Je vous remercie Mesdames et Messieurs de votre attention et formule des vœux de jours meilleurs à venir pour nous tous. Merci.



Annexe 2 :

**Discours prononcé par Anne-Sophie de Léocour
lors de la cérémonie commémorative du 7 janvier 2020**



Depuis 9 ans, Antoine nous a quitté, de son enlèvement au 8 janvier 2011, ce jour nous dévoilons une plaque qui commémore ses deux jeunes garçons enlevés et lâchement assassinés à l'aube du mariage d'Antoine.

Antoine était revenu en décembre 2010 pour fêter Noël en famille, et retrouver ses copains à Linselles où il a vécu toute son enfance.

Antoine était tombé amoureux de l'Afrique, son premier stage remonte à juillet 2008, au sein de l'association Tarbiyya Tatali à l'école mission de Dogondoutchi (Niger). Il a notamment rédigé un mémoire à ce sujet.

À la suite de ce stage, il intègre une ONG allemande.

Antoine avait dédié sa vie pour la sauvegarde du peuple africain,

En 2009 de retour en France, il obtient son master en coopération et développement à la faculté de Poitiers, il retourne alors au Niger et offre ses services à une ONG Allemande Help spécialisée dans le domaine de la santé, il devient alors assistant de projet et prend en charge la logistique des chantiers.

A l'annonce de son assassinat, un élan de générosité et de soutien s'est vite manifesté à Linselles, hommages et messages de sympathie de la part de tous les linsellois.

Très vite, Mr Jacques Rémory (malheureusement décédé depuis), maire de l'époque s'organise pour rendre un hommage digne de ce nom à Antoine et Vincent, une salle municipale est transformée en chapelle ardente afin que chaque linsellois puisse se recueillir devant les cercueils des jeunes garçons, une marche blanche est organisée le 16 janvier 2011 rassemblant cinq mille personnes dans les rues de la ville.

Une messe de funérailles fut célébrée le lendemain en l'église de Linselles, rassemblant quelques milliers de personnes, en présence de Mr Nicolas Sarkozy, président de la République, ainsi que les familles, amis, les voisins et de nombreux anonymes assistent à cette cérémonie.



Pendant ces 9 ans, les 2 familles n'ont pas eu réellement de réponses à leurs questions, d'années en années, tous les 8 janvier, une commémoration a lieu au cimetière de Linselles à l'initiative des 2 familles.

L'ordre vient de très haut, du gouvernement de l'époque en l'occurrence de Mr Nicolas Sarkozy. Qui a décidé réellement de la triste fin de cette prise d'otage baptisé « Archange Foudroyant ».

Mr Sarkozy condamnera avec fermeté l'assassinat d'Antoine et Vincent en assurant la détermination de la France à lutter contre cette acte barbare et lâche.

Cette seule décision est le résultat d'un durcissement en matière de lutte contre les prises d'otages. Nous vivons une profonde injustice et l'état français est complètement absent pour nous accompagner dans cette lutte contre le terrorisme.

De nombreuses actions ont été entreprises notamment par l'Association Française des Victimes du Terrorisme, représenté par son Directeur Guillaume Denoix de Saint Marc et notre avocat de famille Antoine Casubolo Ferro.

Une première avancée dans la lutte pour la vérité dans le drame qui touche les familles d'Antoine et Vincent, ce vendredi 21 avril 2017, une plaque commémorative est dévoilée à Paris dans le Jardin de l'Intendant de l'Hôtel national des Invalides.

Aujourd'hui au sein de cette Ambassade de France au Niger, nous rendons hommage à Antoine et Vincent.